

CAP

Agent Accompagnant au Grand Âge

Présentation du métier :

Le titulaire du CAP accompagne les personnes âgées dans les actes essentiels de la vie quotidienne en fonction de ses capacités et de ses choix, au sein de structures sociales ou médico-sociales ou dans la sphère privée :

Environnement collectif :

- * mise en place et service des repas,
- * entretien de l'environnement collectif et du linge

Espace privé :

- * promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne,
- * entretien et personnalisation de la sphère privée



Qualités requises :

- Savoir travailler en équipe
- Une hygiène irréprochable
- Être empathique, à l'écoute, respectueux des autres et de leurs choix
- Communication orale et écrite
- Avoir une bonne résistance physique
- être dynamique et autonome



Les débouchés :

Intégrer rapidement un milieu professionnel :

- Au sein d'établissements médico-sociaux (EHPAD, résidences d'autonomie...)
- Au domicile des particuliers (CCAS, ADMR, entreprises privées d'aide à domicile, associations ...)



La formation :

↪ **Accès à la formation :** 3^{ème} générale, 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} Prépa Pro

↪ **Durée de la formation :** 2 ans

↪ **Enseignement professionnel (en milieu familial et collectif) :**

- Mise en place et service des repas
- Entretien de l'environnement collectif et de la sphère privée
- Entretien du linge

↪ **Enseignement général**

- Français, Histoire-géographie et Education Morale et Civique
- Mathématiques et Sciences physiques
- Prévention Santé Environnement
(avec la validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail)
- Langue vivante Anglais
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Education Physique et Sportive
- Accompagnement personnalisé et aide à l'orientation
- Co-intervention : Enseignement pro + enseignement général
- Chef d'œuvre
- Examen obtenu en contrôle en cours de formation (CCF)

↪ **Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP):**

Les périodes de formation en milieu professionnel (stages) sont obligatoires et complémentaires à la formation. Elles permettent de valider l'obtention du diplôme. L'élève doit réaliser 14 semaines de stage sur les deux années de formation.

Lieux de PFMP : EHPAD, EHPA, résidences d'autonomie ou entreprises de services correspondant aux activités professionnelles du diplôme

↪ **Examen obtenu par Contrôle en Cours de Formation (CCF)**

Poursuite d'études :



↪ Etudes courtes en Mention complémentaire d'aide à domicile

↪ Baccalauréats Professionnels:

- Accompagnement soins et services aux personnes,
- Services aux personnes et aux territoires

↪ Diplôme d'état d'Accompagnement éducatif et social